

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Nord

Canton de Lille 6

MAIRIE D'HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN

Tél: 03 20 17 20 40
Fax: 03 20 17 20 49
4, rue Pasteur
59320 Hallennes-lez-Haubourdin
www.hallennes.fr



*Le Maire d'Hallennes lez Haubourdin,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les
articles L.2211 et suivants, L.2542-2 et suivants
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté interministériel relatif à la circulation routière,
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation à l'occasion de la
Fête Communale.*

ARRETE

***Article 1** : Le stationnement de tous les véhicules sera interdit sur le parking du stade Jules Collet le vendredi 11 juillet 2025 à 12 heures jusqu'au samedi 12 juillet 2025 à 11 heures pour permettre les festivités de la Fête Communale.*

***Article 2** : Le présent arrêté prendra effet dès la pose de la signalisation réglementaire.*

***Article 3** : Madame La Directrice Générale des Services, Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hallennes lez Haubourdin, et tous les agents habilités à relever les infractions au présent arrêté, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.*

Le 6 juin 2025

Le Maire,

André PAU